

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 A 18H30**

**Présents :** Marie-Christine FAURE, Jean-Louis BASTIE, Muriel CHADOURNE-MARTIN, Gilbert GALLO, Nelly BAPTISTE, Agnès COLOZZI, Véronique PARSAT, Philippe SARRAUTE, Bruno EVEILLE, Alexandre PARIENTE, Jean-Marie DUPONT, Josiane MOREAU, Alain LARGE.

**Absents :** Stéphanie DOUSSOT-LAIN  
Christian COULEAU pouvoir à FAURE Marie Christine

**A été désigné secrétaire de séance :** Nelly BAPTISTE

Madame le Maire, demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire, ouvre la séance à 18h30, excuse Mr Couleau Christian et Madame Stéphanie DOUSSOT LAIN qui sont absents.

Mr Couleau donne procuration pour son vote.

### **20140601 : ELECTIONS SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES**

Madame le Maire rappelle que les élections Sénatoriales qui auront lieu le 27 Septembre 2014, pour se faire le conseil municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

Cette élection se fait sur scrutin de liste, sans panachage comme le prévoit la loi,

Une liste pour les délégués titulaires et suppléants est déposée, dont Mme le Maire donne lecture :

**Titulaires :** Marie-Christine FAURE, Jean-Louis Bastié, Muriel Martin-Chadourne

**Suppléants :** Claude Gallo, Nelly Baptiste, Philippe Sarraute.

Mme le Maire fait procéder au vote

Dépouillement à 18.40 par Jean-Louis Bastié et Madame le Maire

### **Résultats des votes :**

14 votants,

11 bulletins de vote et 3 bulletins blancs

Sont donc élus : les 3 Titulaires et les 3 suppléants .

**Titulaires :** Marie-Christine FAURE, Jean-Louis Bastié, Muriel Martin-Chadourne

**Suppléants :** Claude Gallo, Nelly Baptiste, Philippe Sarraute.

Signature du procès-verbal par l'ensemble des conseillers présents.

Arrivée de Mme DOUSSOT-LAIN

### **20140602 : validation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014**

Madame Le maire présente le projet qu'elle a élaboré avec la commission, validé par les enseignantes, le DASEN et les parents d'élèves pour la rentrée 2014

L'enveloppe des TAP est budgétisée pour 32 000€

Mme le Maire présente l'organisation hebdomadaire de l'école qui sera mise en place dès le 02 septembre 2014 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00 8h20	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
8h30 12h	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
12h 13h50	APC REPAS	APC REPAS	GARDERIE 11h30- 12h30	APC REPAS	APC REPAS
13h50 15h45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
15h45 15h45à16h45	DEPART Ou TAP	DEPART Ou TAP		DEPART Ou TAP	DEPART Ou GARDERIE
16h45 16h45à18h30	DEPART Ou GARDERIE	DEPART Ou GARDERIE		DEPART Ou GARDERIE	DEPART Ou GARDERIE

<b>TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) sous la responsabilité de la Mairie (Non obligatoire)</b>
<b>APC (aide pédagogique complémentaire) sur le temps de l'école (non obligatoire) de 13h15 à 13h45</b>
<b>GARDERIE, service proposé par la Mairie</b>

- Cycle 1 : du 8 septembre au 17 octobre 2014
- Cycle 2 : du 3 novembre au 19 décembre 2014
- Cycle 3 : du 5 janvier au 13 février 2015
- Cycle 4 : du 2 mars au 17 avril 2015
- Cycle 5 : du 4 mai au 25 juin 2015

Les TAP (temps d'accueil périscolaire) auront donc lieu les lundis, mardis, jeudis de 15h45 à 16h45, ils ne sont pas obligatoires, les parents devront inscrire les enfants aux TAP ou venir les chercher à 15h45, la garderie municipale ne commençant qu'à 16h45.

Pour les classes de maternelles, on va respecter le rythme de l'enfant (sieste, temps calme, petits jeux ...) sachant que si l'enfant fait la sieste on ne le réveillera pas.

Et après son réveil on lui proposera des activités qu'il fera dans sa classe.

Pour les primaires 5 classes dont 5 groupes qui feront des activités.

Les TAP se dérouleront sur 5 cycles (vacances à vacances)

**ENCADREMENT** : Le personnel communal aidera dans les TAP et doublera chaque intervenant.

## ACTIVITES

A ce jour, en fonction des contacts reçus nous pouvons déjà compter sur les ateliers suivants :

- des ateliers créatifs couture qui sera animer par une couturière de métier pour un coût horaire de 25€ soit 2625€ annuel
- des ateliers d'expression corporelle animer par un professeur de danse
- activités multisports Mme le Maire doit rencontrer un éducateur sportif
- atelier linguistique : découverte de l'anglais (Mme le Maire doit rencontrer un professeur d'anglais intéressé)

A la fin de l'année il pourrait être envisagé un fil conducteur autour des activités pour une représentation à la fête de l'école.

Il a été décidé que le budget maximum pour embaucher un intervenant est de 30€ de l'heure (Coût fixé par la CCB sur le territoire)

Le coût total de la mise en place de la réforme scolaire est de 30 000 € (voir détail dans le budget)

A ce jour nous avons 2 intervenants, et nous attendons la semaine prochaine 2 autres intervenants pour des embauches éventuelles.

Concernant le coût de la cantine on ne fera pas de changement, il restera le même.

En recette pour les TAP, la mairie percevra le fond d'amortissement, 45€ de l'heure par enfant pour 162 enfants, cela représente une recette de 7200 € qui sera versée en 3 fois (comme l'a stipulé la CCB)

Le Conseil municipal décide de ne pas faire payer les TAP aux familles, étant donné que cette année est une année « test » puisqu'on ignore comment cela va se dérouler et si nous aurons tous les intervenants.

Un guide sera donné aux parents avec une fiche d'inscription par trimestre.

Le service de garderie sera maintenu le matin et le soir de 16h45 à 18h30, ainsi que le mercredi, le matin de 7h00 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

Un ramassage est organisé par la CCB afin de permettre aux enfants de déjeuner sur le site des centres de loisirs. Une arrivée est prévue sur site pour les petits vers 12h45 et au plus tard à 13h00 pour le plus grands.

Les centres de loisirs sont déjà complets, ils ont augmenté leurs places et sont passés à 160 places au lieu de 140 l'année dernière.

Pour résumé, ces TAP sont un budget conséquent pour la mairie avec peu de recettes, la commune de Lugaignac propose de participer au frais de mise en place des TAP, accord du conseil

A l'unanimité du conseil, Mme le Maire pourra embaucher sous contrat occasionnel pour une durée de 10 mois quelques intervenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'Ecole Noël Mouty de Branne à la rentrée 2014-2015

- fixe les horaires du temps scolaire et périscolaire comme énuméré ci-dessus
- décide de ne pas facturer les TAP aux familles pour cette année
- autorise Mme le Maire à signer les devis ainsi que les conventions avec les associations ou autres intervenants pour les animations des TAP comme par exemple ; le devis de STE'LA Couture qui propose une animation créative pour 25€TTC de l'heure soit 2625 € annuel,
- autorise le Maire à passer des contrats occasionnels d'une durée de 10 mois pour les intervenants
- fixe la participation financière communale à l'animation des TAP à 30 € maxi de l'heure

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.